https://www.assemblee-nationale.fr/dvn/16/questions/QANR5I 16QF17926

16ème legislature

Question N° : 17926	De M. Michel Guiniot (Rassemblement National - Oise)			Question écrite
Ministère interrogé > Justice			Ministère attributaire > Justice	
Rubrique >justice	Tête d'analyse >T de récidive en sort d'emprisonnement	e	Analyse > Taux de récidive et d'emprisonnement.	n sortie
Question publiée au JO le : 21/05/2024 Question retirée le : 11/06/2024 (fin de mandat)				

Texte de la question

M. Michel Guiniot interroge M. le garde des sceaux, ministre de la justice, sur le taux de récidive élevé des personnes condamnées. En effet, le ministère de la justice a rendu public, dans ses « infos rapides justice numéro 14 » du 30 avril 2024, les statistiques liées au taux de récidives pour les personnes condamnées à des peines de prison. Certains chiffres sont aberrants : un étranger sur quatre qui sort de prison aura récidivé dans l'année de sa fin de peine. Un ex-détenu sur vingt aura été condamné pour récidive dans le mois de sa libération. 40 % des individus sortant de prison qui récidivent dans l'année sont des multirécidivistes. 45 % des anciens détenus de moins de 25 ans auront récidivé dans l'année de leur fin de peine, de même qu'un détenu sur quatre ayant bénéficié d'un aménagement de peine. Un individu sur trois, condamné pour une atteinte à la personne humaine, sera condamné pour récidive dans l'année de sa sortie de prison. De façon constante, un condamné sur trois condamnés à une peine de moins de trois ans récidivera dans l'année de sa libération. Sans revenir sur l'excellent travail accompli par le personnel pénitentiaire, il l'interroge donc sur le manque de crédibilité des peines de prison au vu du taux de récidive et sur les actions que la Chancellerie envisage de mener pour y remédier.